



Arrêté
concernant une demande de crédit relative à divers aménagements de rues en
application de plans d'alignement
(Du 2 avril 2007)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un montant de 700'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation de l'alignement sur la rue Arnold-Guyot – rue du Rocher. La participation des privés de 50 % sera déduite de l'investissement.

Art. 2.- Un montant de 150'000 francs est accordé au Conseil communal pour la réalisation de l'alignement sur la rue des Deurres.

Art. 3.- Ces investissements feront l'objet d'un amortissement calculé à un taux de 5 %. Ils seront pris en charge par la Section des travaux publics.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 2 avril 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot



Arrêté
concernant une demande de crédit
pour la rénovation du Collège des Terreaux
(Du 2 avril 2007)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

Arrête :

Article premier. – Un crédit de 1'800'000 francs, dont à déduire les subventions cantonales éventuelles, est accordé au Conseil communal pour la rénovation du Collège des Terreaux.

Art. 2. – Cet investissement fera l'objet d'un amortissement pris en charge par les comptes de fonctionnement de la Section de la jeunesse et de l'intégration au taux de 7 %.

Art. 3. – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 2 avril 2007

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

Nicolas de Pury

Le secrétaire,

Blaise Péquignot